



La responsabilité à l'âge des organisations globales

Sciences po fête cette semaine le soixantième anniversaire (1) de sa refondation par le général de Gaulle et offre un doctorat honoris causa à six universitaires prestigieux.

Le Figaro s'associe à l'événement et publie leurs contributions. Aujourd'hui, celle de Robert O. Keohane.

La coopération internationale étant essentielle à la survie et à la prospérité de l'humanité, le monde a besoin d'être régi par des accords de gouvernance globaux. Si la mise en place d'un gouvernement mondial n'est pas un objectif réaliste, les soixante dernières années ont tout de même abondamment démontré qu'il était possible de créer des institutions multilatérales en vue de faciliter la coopération. L'Organisation mondiale du commerce (OMC), les Nations unies et l'Union européenne ont substantiellement contribué à la paix et à la prospérité mondiales.

Cependant, ces institutions ne peuvent fonctionner convenablement que si les individus d'un bout à l'autre de la planète leur reconnaissent le droit d'établir des règles. Elles doivent être légitimes, leurs actions doivent donc pouvoir leur être imputables. En d'autres termes, elles doivent rendre des comptes. Elles ne peuvent pas agir au gré des préférences de leurs dirigeants.

Alors, quel type de responsabilité peut être exigé d'acteurs présents au niveau mondial comme les organisations multilatérales, les entreprises multinationales, les organisations non gouvernementales et les Etats les plus influents ? Nous cherchons tous à rejeter la responsabilité de nos actes et peu d'entre nous acceptent de rendre des comptes. La responsabilité est une relation de pouvoir. Etre tenu

Par Robert O. Keohane*



« Élaborer un système de responsabilité pluraliste et d'imputabilité est essentiel pour élaborer une gouvernance efficace du monde au XXI^e siècle »

responsable, c'est accepter des contraintes sur son autonomie.

Mais à qui rendre des comptes ? Les débats sur la responsabilité conduisent à penser que le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'OMC ne sont pas « responsables » dans le sens où ils n'auraient pas de compte à rendre. La responsabilité de ces trois institutions vis-à-vis des gouvernements des grandes puissances est évidente mais rendent-elles des comptes aux bons interlocuteurs ? Le véritable enjeu



est ici. Ces institutions ne sont pas directement responsables devant les personnes dont les vies sont les plus touchées par leurs décisions, notamment dans les pays en développement. Le problème n'est donc pas tant un « *manque de responsabilité* » que de « *rendre compte aux bons interlocuteurs* ». Chaque type de responsabilité favorise certains acteurs. Ainsi, la responsabilité est largement une question de pouvoir.

Si bon nombre d'acteurs et de réseaux paraissent disposés à prendre leurs responsabilités et à en rendre compte dans le jeu politique mondial, les Etats sont récalcitrants. Les manquements les plus graves sont de leur fait. Les plus grandes puissances mondiales semblent vouloir s'exonérer de toute responsabilité directe. Les Etats-Unis en sont l'exemple le plus évident. Ils peuvent agir de façon unilatérale, refusant alors de rendre des comptes à quiconque.

La responsabilité en matière de politique mondiale est-elle un espoir vain ? Je ne le pense pas. Les prémices d'un système de responsabilité pluraliste existent. Les mécanismes de supervision des institutions multilatérales sont déjà en place bien qu'ils privilégient clairement les Etats les plus riches et les plus puissants. Les mécanismes engageant la responsabilité juridique se développent comme c'est le cas de l'OMC et de la Cour pénale internationale. Le marché,

pour sa part, offre des moyens limités mais efficaces de responsabiliser les entreprises, les marchés financiers imposent par exemple aux gouvernements un certain degré de responsabilité, une responsabilité qui certes privilégie les investisseurs au détriment des citoyens ordinaires, mais qui peut limiter la tendance des hommes politiques à hypothéquer l'avenir pour gagner des voix aujourd'hui.

Une dimension essentielle de la responsabilité est la question de la réputation. Etre admis dans les bons « clubs » est réservé à ceux qui peuvent montrer patte blanche. Les efforts déployés par la Chine pour être acceptée parmi les grands acteurs de l'économie politique mondiale reflètent le désir de ses dirigeants de doter leur pays de cette bonne réputation. L'une des raisons du récent ralliement des Etats-Unis au processus de négociation avec l'Iran est sa volonté de restaurer sa réputation de puissance prête à coopérer avec les autres. La réputation est une forme de « *puissance douce* » qui se définit comme la « *capacité à infléchir les préférences des autres* ». Aucun dirigeant sensé ne peut la négliger.

Les accords qui engagent durablement la responsabilité des acteurs doivent être en accord avec l'intérêt bien compris de chacun d'entre eux. Les dirigeants sensés peuvent comprendre qu'une réputation d'honnêteté et de fiabilité

est un outil diplomatique essentiel. Ils en seront d'autant plus aisément convaincus que ceux qui leur demandent de rendre des comptes soulignent l'intérêt commun à limiter les abus de pouvoir plutôt qu'à procéder à des déclarations moralisatrices.

Seule une société civile mondiale dynamique, dans laquelle de nombreux groupes surveillent sous divers angles les actions des gouvernements, des institutions multilatérales et des autres puissances, garantit véritablement l'efficacité de la notion de responsabilité dans le jeu politique mondial. Un système de responsabilité pluraliste repose sur différents éléments : la supervision, la dimension juridique, le rôle des marchés, l'interaction avec les pairs et la réputation. Élaborer un système de responsabilité pluraliste et d'imputabilité est essentiel pour élaborer une gouvernance efficace du monde du XXI^e siècle.

(*) Professeur de relations internationales à l'Université de Princeton, Robert O. Keohane recevra le doctorat honoris causa de Sciences po au cours d'une cérémonie solennelle le 20 juin.

(1) L'ensemble du programme du soixantième anniversaire est disponible sur le site de Sciences po : <http://www.sciences-po.fr>

■ Demain, suite de notre série : Peter A. Hall